



COMMISSION JEUNES

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.94

PV N°26 publié le 17/02/2026

Réunion du lundi 16 février 2026

Responsable Commission : Paul BRIDEAU : 06 26 29 49 27

Membres : Fouad BOULANOUAR : 06 26 30 43 09

Roland GUILLAUME : 06 14 74 93 59

David PION : 06 11 10 13 38

COURRIERS RECUS

M. BEN MOSBAH Hani : exemplaire FMI pour match U18 D4.

Bois Noirs/Forez Roannais : arrêtés municipaux pour match U18.

Champdieu Marcilly : annulation match U18 : va faire suivre les arrêtés municipaux.

Essor/Montagnes du Matin : match inversé en U15 D4 : accord des deux clubs.

Loire Sornin : demandes de changement d'horaire en U15 D4 et en U18 D2.

Nord Roannais : plateaux U11 à St Martin d'Estreux.

Perreux : demande pour horaires en U13 à domicile.

Val d'Aix/Crémeaux : précisions pour rencontres à domicile en U15 D3 et D4.

COUPES DU ROANNAIS « INTERSPORT »

U18

- 8^{ème} de finale :

Samedi 21 février à 14h30 :

6 – Commelle Vernay (D1) – Forez Roannais (D2)

7 – Essor/Aspn (D4) – Loire Sornin (D2)

- 1/4 de finale (samedi 4 avril)

Val d'Aix – Vainqueur 7

Vainqueur 6 – Le Coteau

Nord Roannais – Riorges

Bois Noirs – Goal Foot

U15

- 8^{ème} de finale

Le Coteau (D2) 3 - Roannais Foot 42 (2) (D1) 1

Dimanche 22 février à 10h

4 – Rhins Trambouze (D3) – Val d'Aix/Crémeaux (D3)

- 1/4 de finale (samedi 4 avril)

Riorges – Forez Roannais

Filerin/Nord Roannais – Le Coteau

Vainqueur 4 – Loire Sornin

Goal Foot – Bois Noirs/Durolle

NOTE ET RAPPEL AUX CLUBS

- Tous les clubs sont priés de mettre à disposition des arbitres et visiteurs, des vestiaires dans un bon état de propreté (sol propre et sans déchets).

- En cas d'inversion des rencontres ou l'annulation du match, pensez bien à prévenir l'arbitre qui est désigné.

EN CAS D'ARRÊTE MUNICIPAL LORS DES MATCHS ALLER

Article 38.6 - Arrêté municipal des RG du DISTRICT DE LA LOIRE

Article 38.6.5 :

En cas d'arrêté municipal et pour tout autre motif au cours de la période des **matchs aller**, la rencontre devra être inversée. Si les dispositions de l'article 38 ne sont pas conformes, le club recevant aura match perdu par pénalité.

AVIS IMPORTANT AUX CLUBS

REGLEMENT SUR LES MUTATIONS

Depuis le début de saison, nous avons malheureusement pu constater que de trop nombreux clubs ne respectaient pas la règle concernant le nombre de joueurs mutés possible par équipe.

Vous trouverez ci-dessous le texte officiel en vigueur, **en sachant que des contrôles seront désormais effectués.**

Article 160-1c des règlements généraux de la FFF : « Dans toutes les compétitions officielles des Ligues et Districts, des catégories **U12 à U18**, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, **le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre, dont au maximum un joueur ayant changé de club « hors période »** normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements ».

U18

D2 Poule B

La rencontre n°54535187, **Avenir Côte 1 – Forez Roannais 1**, annulée le 31/01/26, est reportée à une date ultérieure.

La rencontre n°54535419, **Bois Noirs 1 – Forez Roannais 1**, annulée le 10/01/26, puis le 14/02/26, est reprogrammée le **samedi 11 avril à 15h30**, sur le **stade de St Just en Chevalet**. Les deux équipes sont priées d'en prendre bonne note.

D3 Poule C

La rencontre n°55184344, **Rhins Trambouze 2 – Filerin 1**, annulée le 24/01/26, est reprogrammée le **samedi 21 février à 15h30**. Les deux équipes, ainsi que l'arbitre, **Arthur DURAND**, sont priés d'en prendre bonne note.

D4 Poule B

La rencontre n°55184527, **Ent. Champdieu/Astrée 2 – Avenir Côte 2**, annulée le 10/01/26, puis le 14/02/26, est reprogrammée le **samedi 4 avril à 15h30**, sur le **stade de Champdieu**. Les deux équipes sont priées d'en prendre bonne note.

La rencontre n°55184499, **Forez Roannais 2 – Parigny St Cyr 2**, programmée le **samedi 28 février**, aura lieu sur le **stade de St Just la Pendue, à 13h**. Les deux équipes, ainsi que l'arbitre, **Djaïd Mohamed TOUMI**, sont priés d'en prendre bonne note.

U15

D4 Poule D

La rencontre n°55184710, **Le Coteau 2 – Loire Sornin 2**, programmée le 08/03/26, est avancée au **samedi 7 mars à 14h**, sur le **stade des Etines**. Accord des deux clubs.

D4 Poule E

La rencontre n°55184822, **Ent. Val d'Aix/Crémeaux 2 – Ent. Essor/Aspn 2**, annulée le 25/01/26 (terrain impraticable), est reprogrammée le **dimanche 22 février à 10h**. Les deux équipes, ainsi que l'arbitre, **Loukas TILLIER RAFFIN**, sont priés d'en prendre bonne note.

FOOT ANIMATION

U11

En seconde phase, sur chaque plateau, les équipes disputent deux rencontres de 25'.

Journée 1 : samedi 28 février

D1

10h à Roanne (stade Mallevall) : Roannais Foot 42 (3) – Villereest 1 – Avenir Côte 2 – Crémeaux 1

11h à Roanne (stade Mallevall) : Roannais Foot 42 (2) – Bussières 1 – Fc. Roanne 1

11h à Le Coteau (stade Pré des Bœufs) : Le Coteau 1 – Filerin 1 – Riorges 2

11h à Commelle : Commelle Vernay 2 – St Denis de Cabanne 1 – Parigny St Cyr 1 – Loire Sornin 2

D2

11h à Villers : Villers 1 – Val d'Aix 1 – Avenir Côte 3 – Mably 1

11h à Thizy les Bourgs : Rhins Trambouze 2 - Nord Roannais 1 – Goal Foot 2 – Roanne Portugais 1

10h à Le Coteau (stade Pré des Bœufs) : Le Coteau 2 – Riorges 3 – Perreux 1

10h à Ouches : Ouches 1 – St Denis de Cabanne 2 – Essor 1 – Pouilly les Nonains 1

D3

10h à Commelle : Commelle Vernay 3 – Val d'Aix 2 – Filerin 2

10h à Villers : Villers 2) - Parigny/Cordelle 2 – Cours 1

10h à Thizy les Bourgs : Rhins Trambouze 3 – Villereest 2 – Avenir Côte 4

10h à Le Coteau (stade Pré des Bœufs) : Le Coteau 3 – Riorges 4 – Loire Sornin 3